

**Blois le : 27 Janvier 2017**

Monsieur le président,

Afin d'établir le calendrier de la saison, nous vous demandons de bien vouloir remplir le volet ci-joint. Nous vous rappelons les principaux points du règlement des concours comptant à l'inscription au calendrier ou critérium du Loir et Cher.

- Montant du droit d'inscriptions : il est de 8 euros pour les adultes et de 4 euros pour les moins de 16 ans.
- Organisation des concours : Espacement entre les pêcheurs : 8 mètres en eau morte , 10 mètres en rivière. En étang éviter de placer des pêcheurs dans les angles.
- Préciser : Si le concours se dispute S.E.A.D.A. ( sans esches animales vivantes ou mortes dans l'amorce ) ou S.F.D.A. ( sans fouillis, ni vers de vase dans l'amorce) ou avec fouillis maxi 1/4
- Si le moulinet est autorisé ou non.

### **DOTATION :**

**Pour l'inscription au calendrier mais non au critérium sur une base de :**

- \* 50 pêcheurs : 50€ – 40€ – 30€ – 25€ – ( 3x20€ ) – ( 3x15€ ) – (2 x 10€) + lots ou enveloppes.
- \* 40 pêcheurs : 50€-- 35€-- 30€--(3 x 20€)--(2 x 15€)--(4 x 10€) + lots ou enveloppes.

**Pour participation au critérium du Loir et Cher, toutes les inscriptions doivent être redistribuées.**

- \* 50 pêcheurs : 50€ – 40€--30€--(2 x 20€)--(1 x 15€)--(3 x 10€)--(8 x 8€)--(33 x 4€)
- \* 40 pêcheurs : 50€--35€--25€--20€--15€--10€--(7 x 8€)--(27 x 4€)
- \* 30 pêcheurs : 40€--30€--20€--15€--(3 x 10€)--(3 x 8€)--(20 x 4€)
- \* 20 pêcheurs : 30€--20€--(3 x 15€)--(2 x 8€)--(13 x 4€)

**Déroulement du concours :**

- \* 1<sup>er</sup> signal : amorçage.
- \* 2<sup>e</sup> signal : 5 minutes plus tard ou 10 minutes si moulinet ... pêche.
- \* 3<sup>e</sup> signal : il reste 5 minutes.
- \* 4<sup>e</sup> signal : fin du concours.

### **REGLEMENT :**

- \* Longueur des cannes 11,50 mètres.
- \* Amorce 15 litres maxi.
- \* Esches 1 litre maxi.
- \* Bourriche obligatoire.
- \* Poissons pesés vivants.
- \* 1 point par gramme.
- \* 5 points par poisson.
- \* Nuisibles dans un seau.

La quantité d'amorce ou esches peut être revue à la baisse par les organisateurs, n'hésitez pas à nous demander conseil.

Les poissons encore dans l'eau au 4<sup>e</sup> signal ne comptent pas, ils doivent être remis à l'eau immédiatement.

Respecter la législation en vigueur, taille des poissons, non remise à l'eau des nuisibles, permis de pêche obligatoire.

Chers collègues Présidents, je me tiens à votre disposition pour tous renseignements supplémentaires afin de mettre en place ensemble nos concours et les valoriser. Le Loir et Cher est le département du centre ou il y a le plus de participants dans nos concours.

Le responsable du calendrier  
TEVENOT Jean Claude

BONNE ANNEE A TOUS